



Conditions Particulières du Produit – Adobe Audience Manager (2016v1)

1. Licence supplémentaire.

- 1.1 Le Client peut autoriser le ou les Partenaires Stratégiques à installer le Code Distribué exclusivement sur les Sites des Partenaires Stratégiques.
- 1.2 Le Client doit obtenir de la part des Partenaires Stratégiques ou des Fournisseurs de Données Tierces le droit de concéder à Adobe le droit d'utiliser les Données des Partenaires Stratégiques et les Données Tierces, dans la mesure nécessaire pour fournir les Services On-demand.

2. Données Transmises. À la demande du Client, Adobe enverra des Données Transmises spécifiées vers une Plate-forme de Ciblage pour le compte du Client. Il est de la responsabilité du Client de veiller à ce que toute utilisation ou combinaison des Données Transmises (par le Client, la Plate-forme de Ciblage ou d'autres tiers) soit conforme aux obligations du Client au titre du présent Contrat et de l'ensemble des lois, directives, réglementations, codes et règles applicables et des meilleures pratiques reconnues par le secteur en ce qui a trait à l'utilisation et la confidentialité des données (comme les Principes d'autoréglementation de la DAA, le cas échéant).

3. Utilisation d'une Plate-forme de Ciblage. Le transfert des Données Transmises vers une Plate-forme de Ciblage par Adobe ne confère pas à la Plate-forme de Ciblage, ni à tout autre tiers, le droit (i) d'accéder à l'interface ou aux outils d'élaboration de rapports en ligne d'Adobe ou (ii) de recevoir des Rapports. Si les Données Transmises sont modifiées ou combinées à d'autres données et ensuite importées dans les Produits et Services d'Adobe, ces données sont considérées comme des Données Tierces. Adobe ne contrôle pas et n'est responsable ni de l'utilisation des Données Transmises par le Client via la Plate-forme de Ciblage, ni de l'association par le Client des Données Transmises avec d'autres données via les technologies ou services de la Plate-forme de Ciblage.

4. Ciblage Publicitaire. Si le Client réside aux États-Unis ou utilise les Services OnDemand sur les Sites du Client à destination de visiteurs résidant aux États-Unis, le Client doit se conformer aux Principes d'autoréglementation de la DAA en lien avec son utilisation des Services OnDemand.

5. Partenaires Stratégiques. Il incombe au Client de veiller à ce que les Sites des Partenaires Stratégiques respectent les obligations de confidentialité indiquées dans les Conditions Générales et figurant dans les lois, directives, réglementations, codes et règles applicables (y compris les Principes d'autoréglementation de la DAA, le cas échéant) dans le cadre de la collecte des Données des Partenaires Stratégiques.

6. Données Personnelles. Le Client doit veiller à ce que lui-même, ses Partenaires Stratégiques et ses Fournisseurs de Données Tierces ne transmettent pas, ne fournissent pas et ne rendent pas disponibles, par quelque moyen que ce soit, à Adobe des Données Personnelles, et n'extraient pas de Données Personnelles en effectuant par exemple une combinaison ou une comparaison croisée des Données Transmises avec d'autres données que la Plate-forme de Ciblage est susceptible de posséder ou d'acquérir auprès de sources tierces.

7. Autres Réclamations. Les obligations du Client décrites à l'article 10 (Autres Réclamations) des Conditions Générales s'appliqueront également aux Réclamations qui résultent soit :

- 7.1 des mesures prises par un Partenaire Stratégique, un Fournisseur de Données Tierces ou le Client en lien avec l'utilisation d'une Plate-forme de Ciblage ; soit
- 7.2 de l'utilisation, de l'affichage, de l'échange ou du transfert de Données Transmises sur instruction du Client, entre les Partenaires Stratégiques, les Fournisseurs de Données Tierces ou les Plates-formes de Ciblage et Adobe.

8. Effet de la résiliation. Les obligations du Client eu égard à la suppression du Code Distribué dans les Conditions Générales s'appliquent également aux Sites des Partenaires Stratégiques.

9. Définitions.

- 9.1 « **Données du Client** » inclut également les Données des Partenaires Stratégiques et les Données Tierces.
- 9.2 « **DAA** » fait référence à la Digital Advertising Alliance.
- 9.3 « **Rapports** » revêt la signification donnée dans les Conditions Générales et peut englober les Données Transmises.

- 9.4 « **Partenaire Stratégique** » désigne toute entité tierce ayant conclu un accord avec le Client qui :
- (A) autorise la collecte de données via le Code Distribué auprès de ce tiers et le transfert desdites données à Adobe et à une Plate-forme de Ciblage ;
 - (B) autorise le Client à accéder, utiliser, afficher et associer ces données recueillies auprès du tiers avec les Données du Client et les Données Tierces conjointement avec les Services OnDemand ; et
 - (C) intègre les conditions générales requises d'Adobe applicables aux Partenaires Stratégiques telles qu'elles sont exposées dans les présentes Conditions Particulières du Produit.
- 9.5 « **Données du Partenaire Stratégique** » désigne les données recueillies depuis le ou les Sites du Partenaire Stratégique via le Code Distribué.
- 9.6 « **Site(s) du Partenaire Stratégique** » désigne le ou les sites Web et applications actuels et futurs détenus par le Partenaire Stratégique et pour lesquels le Partenaire Stratégique crée, tient à jour, contrôle et assume la responsabilité de la politique de confidentialité appropriée ou des déclarations y afférentes qui sont affichées ou accessibles depuis ces sites Web et applications.
- 9.7 « **Plate-forme de Ciblage** » désigne toute entité (comme une plate-forme de demande, un serveur publicitaire ou une plate-forme de gestion de contenu) ayant conclu :
- (A) un contrat avec le Client autorisant ladite entité à accéder aux Données Transmises et à les utiliser ; ou
 - (B) un contrat d'accès aux données avec Adobe visant à accéder aux Données Transmises envoyées par le Client et à les utiliser pour le compte et selon les directives du Client.
- 9.8 « **Données Tierces** » désigne les données communiquées par un Fournisseur de Données Tierces.
- 9.9 « **Fournisseur de Données Tierces** » désigne toute entité tierce ayant conclu :
- (A) un contrat de fournisseur de données avec Adobe qui autorise Adobe à octroyer certains droits au Client pour lui permettre d'accéder, d'utiliser, d'afficher et de transmettre ces données tierces conjointement avec les Services OnDemand ; ou
 - (B) un contrat avec le Client autorisant ce dernier à accéder, utiliser, afficher et transmettre ces données tierces conjointement avec les Services OnDemand.
- 9.10 « **Données Transmises** » désigne, de façon collective, les Données du Client, les Données du Partenaire Stratégique et les Données Tierces.